



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 10 mars 2025 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller, en visioconférence à 19h45
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

Deux (2) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2025-03-036
7616

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2025-03-037
7616

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 février 2025.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2025-03-038
7616

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 28 février 2025.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 217 m ³ , moyenne :	79 m ³ /jr
Secteur Les Buissons :	4 484 m ³ , moyenne:	174 m ³ /jr
Station de recherche :	Non disponible	
Camping de la Rive :	Non disponible	

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

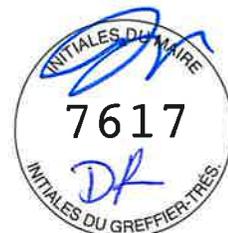
Rapport d'activités : Février 2025.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 15 janvier 2025

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2025-03-039
7617

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Aucun

Expédiée :

* M. Patrick Poulin, ministre des Transports et de la Mobilité durable Québec -25-02-11- envoi de la résolution numéro 2025-02-031, selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande au ministre des Transports et de la Mobilité durable Québec d'installer un panneau de signalisation indiquant la présence du parc industriel de Pointe-aux-Outardes sur le chemin de la Scierie.

* Mme Marie-Soleil Vigneault, directrice générale, Réseau BIBLIO de la Côte-Nord -25-02-11- envoi de la résolution numéro 2025-02-033 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remet un montant de 250 \$ au Réseau Biblio de la Côte-Nord pour l'organisation des Prix reconnaissance des bibliothèques.

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2025-03-040
7617

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2025-03-10:

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2025-03-041
7617

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 380-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 274 817\$ ET UN EMPRUNT DE 454 964\$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER SUR UNE LONGUEUR D'ENVIRON 2 KM

Le conseiller Denis Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 2 274 817\$ et un emprunt de 454 964\$ pour la réfection de la rue de Baie-Saint-Ludger sur une longueur d'environ 2 km. Il est également résolu qu'il y ait une dispense de lecture lors de son adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2025-03-042
7617

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE

le 20 juin 2012, la MRC de Manicouagan a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel fut approuvé par le ministre de la Sécurité civile, le 13 août 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE

dans le cadre de la mise en œuvre dudit schéma,



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes à l'obligation d'élaborer annuellement un rapport d'activités, et ce, tel que requis en vertu de l'article 35, de la Loi sur la Sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2024 (actions 3, 9, 23 et 27) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, préparé par le directeur incendie ;

QUE ledit rapport soit transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au ministère de la Sécurité publique (MSP), et ce, conformément à l'article 35, de la Loi sur la sécurité incendie, et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2025-03-043
7618

**RECONNAISSANCE DE DROITS ACQUIS – LOT 16-32 RANG DE LA
RIVIÈRE AUX OUTARDES, CANTON DE MANICOUAGAN (4 918 430)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit prendre position sur possibilité des droits acquis évoqués par le propriétaire du lot 16-32 du rang de la Rivière aux Outardes, canton de Manicouagan ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 16-32 se veut dérogatoire à l'article 4.1.2 du Règlement de lotissement numéro 342-18, actuellement en vigueur concernant les normes minimales régissant les lots ou emplacements non desservis, partiellement desservis et desservis;

CONSIDÉRANT QUE le lot 16-32 a été créé le 20 février 1978 selon le plan officiel du cadastre de canton de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement 20, chapitre trois, article 8, alors en vigueur, la superficie minimale exigée pour un lot était de 80 X 150;

CONSIDÉRANT la forme irrégulière et la superficie du lot 16-32 ainsi créé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est d'avis que le lot 16-32 du rang de la Rivière aux Outardes, cadastre du canton de Manicouagan respecte les exigences de largeur, profondeur et superficie minimale exigées par le Règlement 20, chapitre 3, article 8, alors en vigueur.

2025-03-044
7618

**OFFRE D'ACHAT TERRAIN – AMÉNAGEMENT D'UN PARC (AIRE DE
JEUX)**

CONSIDÉRANT les recommandations du Plan directeur des parcs et espaces verts réalisé en 2023 par Option Aménagement;

CONSIDÉRANT QUE selon les constats liés à la desserte des secteurs et des populations, le quartier de place Harvey (rue du Moulin) dans le secteur Les Buissons est à prioriser;

CONSIDÉRANT QU' un terrain vacant situé en bordure de la rue du

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



Moulin est disponible pour achat afin d'aménager un parc municipal de proximité (aire de jeux);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire une offre d'achat pour une partie des lots 4 919 273 et 4 919 274 pour une superficie approximative de 2 250,6 m²;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire une offre d'achat auprès des Entreprises R. & G. St-Laurent inc. pour acquérir une partie des lots 4 919 273 et 4 919 274 pour une superficie approximative de 2 250,6 m², au coût de 20 578,78 \$, plus les taxes.

Si l'offre est acceptée, il est également résolu de procéder au cadastrage et mandater le notaire Me Hugo Buissières à préparer l'acte notarié pour cette acquisition.

Il est de plus résolu d'autoriser M. Julien Normand, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents concernant cette transaction.

Le coût sera pris dans le surplus accumulé.

2025-03-045
7619

13 MARS – JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes proclame le 13 mars, Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

2025-03-046
7619

SOUPER ANNUEL - PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes organise



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

un souper annuel pour aider à son financement;

CONSIDÉRANT QU' il est important qu'il y ait des représentants municipaux présents à ce souper-bénéfice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, d'autoriser Messieurs Robert Leblanc, Jean-François Gauthier, Georges Jean à assister au souper-bénéfice du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, le 26 avril prochain, au Manoir de Baie-Comeau, au coût de 645 \$.

Le conseiller Denis Cardinal se retire de la décision.

2025-03-047
7620

PROJET – POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à la continuité d'un projet qui est lié à la poursuite des objectifs de la politique familiale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Troupe Art Scène supervise la formation et les pratiques pour les étoiles montantes en vue de spectacles intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions pour les étoiles montantes ne couvrent pas les frais de formation de la professeure privée ;

CONSIDÉRANT QUE le caractère intergénérationnel de la Troupe Art Scène fait partie des objectifs de la Politique familiale et M.A.D.A de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, de remettre un montant de 1 500 \$ à la Troupe Art Scène pour superviser la formation et les pratiques pour les étoiles montantes en vue des spectacles intergénérationnels.

M. le Maire se retire de la décision.

2025-03-048
7620

SALON DU LIVRE DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE le Salon du livre de la Côte-Nord aura lieu le 26 avril prochain à Sept-Îles ;

CONSIDÉRANT QUE 4 bénévoles de la bibliothèque municipale ainsi que la représentante municipale désirent y assister.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, d'autoriser 4 bénévoles de la bibliothèque municipale ainsi que la représentante à assister au Salon du livre de la Côte-Nord qui aura lieu le 26 avril 2025, à Sept-Îles au coût budgétaire de 35 \$ pour l'accès et 1 208,40 \$ pour les frais de déplacement.

La conseillère Jocelyne Bouchard se retire de la décision.

2025-03-049
7620

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2025 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2025 de Mme Caroline Gagnon, superviseure des loisirs et de la culture, auprès de l'Association québécoise du loisir public, et ce, au coût de 375 \$, plus les taxes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2025-03-050
7621

**RENOUVELLEMENT CONTRAT PUBLICITAIRE 2025 – TÉLÉVISION
RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE INC.**

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le contrat publicitaire 2025 auprès de la Télévision Régionale de la Péninsule Inc. et ce, au coût de 106,60 \$, plus les taxes.

2025-03-051
7621

**APPUI CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE – PROJET CUISINE MODULAIRE
INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT QUE le service de la popote roulante du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Manicouagan est toujours en augmentation des demandes d'aide depuis la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE le service de la popote roulante du CAB permet de renforcer la sécurité alimentaire sur le territoire de la MRC en offrant une infrastructure adaptée et fiable ;

CONSIDÉRANT QUE le service de la popote roulante du CAB permet de briser l'isolement et rejoindre les personnes en situation de vulnérabilité dans chacune des municipalités du territoire de la MRC de Manicouagan ;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'assurer au CAB une flexibilité opérationnelle, essentielle pour répondre rapidement aux situations d'urgence alimentaire par le biais d'une cuisine autonome et fonctionnelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer le projet du Centre d'action bénévole de la MRC Manicouagan qui prévoit se doter d'une cuisine modulaire industrielle.

2025-03-052
7621

**APPUI SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ
(SADC) MANICOUAGAN – PROJET D'IMPLANTATION DE STATIONS DE
LAVE-GLACE DANS LA MRC DE MANICOUAGAN ET DANS LA MRC DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) estime que 22 millions de bidons de lave-glace en plastique sont utilisés annuellement au Québec, dont une part significative se retrouve directement au dépotoir ;

CONSIDÉRANT QU' une étude réalisée sur le territoire de la MRC de Manicouagan indique qu'il s'y écoule plus de 19 000 bidons de lave-glace chaque année, dont 85% se retrouvent dans les déchets ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de stations de lave-glace dans les municipalités de la MRC de Manicouagan et de la MRC de la Haute-Côte-Nord représente une occasion unique de réduire ce gaspillage en offrant une alternative durable et accessible ;

CONSIDÉRANT QUE ces stations permettront de garantir un service accessible 24 h /24h aux citoyens, générer des revenus pour les municipalités, éliminer et réduire le nombre de bidons plastiques utilisés, contribuer à la réduction des coûts de gestion des



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

matières résiduelles et offrir un système de remplissage à partir de bidons existant favorisant ainsi la réutilisation ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a le soutien financier de plusieurs partenaires, y compris la Société du plan Nord, Desjardins, les SADC Manicouagan et Haute-Côte-Nord, et plusieurs entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de protection de l'environnement, en phase avec les valeurs de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer le projet d'implantation de stations de lave-glace dans la MRC de Manicouagan et dans la MRC de la Haute-Côte-Nord de la SADC Manicouagan et qu'elle poursuive les démarches nécessaires pour la réalisation du projet.

2025-03-053
7622

INTÉGRATION DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS DANS LES CAMPS DE JOURS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités a identifié, dans ses demandes budgétaires déposées au ministre des Finances en 2024, l'accueil des enfants présentant des besoins particuliers dans les camps de jour du Québec comme une problématique urgente à traiter ;

CONSIDÉRANT QU' les municipalités rencontrent de plus en plus de défis pour offrir des services de camps de jour de manière sécuritaire et de qualité, en raison de l'augmentation des enfants à besoins particuliers, des enfants de maternelle 4 ans, des questions de main-d'œuvre et des infrastructures non adaptées ;

CONSIDÉRANT QUE la continuité des services offerts aux enfants ayant des besoins particuliers est essentielle et que ces enfants ne doivent pas être privés de soutien durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation légale, mais demeure une priorité pour assurer le bien-être des familles ;

CONSIDÉRANT QUE l'Avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) souligne l'importance de garantir l'accès aux services adaptés pour les enfants en situation de handicap et l'obligation d'accommodement raisonnable qui en découle ;

CONSIDÉRANT QUE le manque de soutien financier pour les mesures d'accommodement entraîne un risque croissant de fermeture des camps de jour municipaux, privant ainsi tous les enfants de ces services ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs groupes et associations travaillent activement à obtenir un soutien accru pour l'accueil des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes soutienne la FQM dans sa demande de:

- bonifier de l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – volet accompagnement (PAFLPH) à 20 millions de dollars, afin de mieux répondre aux besoins croissants des municipalités;
- mettre en place d'un comité regroupant les autorités des ministères concernés et les principaux intervenants associés aux camps de jour, afin de créer un continuum de services adéquats au bénéfice des enfants durant la période estivale;
- prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jours.

2025-03-054
7623

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE l'église St-Jean-Baptiste, située sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, joue un rôle important dans la communauté en tant que lieu de culte ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens et l'accessibilité des lieux publics sont des priorités pour notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'église St-Jean-Baptiste a fait une demande d'aide financière pour le déneigement de son stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement de l'église est essentiel pour assurer la continuité des services religieux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de remettre un montant de 1 000 \$ à la Fabrique St-Jean-Baptiste afin d'aider à couvrir les frais de déneigement pour l'année 2024-2025.

2025-03-055
7623

COLLOQUE DE ZONE 2025 ET TOURNÉE DE ZONES 2025 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à assister au Colloque de zone et à la Tournée de zones 2025 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu le 1^{er} et 2 avril 2025 à Baie-Comeau, au coût de 740,00 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette tournée.

2025-03-056
7623

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Jean-François Gauthier au titre de maire suppléant pour la période du 11 mars au 12 mai 2025.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

AFFAIRES NOUVELLES

2025-03-057
7624

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2025-03-058
7624

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 19.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE